

Objet : Demande de subventions Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2024

N° : VA_DEC2024_93
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Engagée dans un plan de sobriété de énergétique, la ville de Villeneuve d'Ascq poursuit son plan de rénovation de ses équipements. En 2024, plusieurs opérations envisagées répondent aux thématiques prioritaires de la DSIL 2024 et y sont éligibles:

1. La rénovation thermique:

- la rénovation des couvertures et des étanchéités de la maternelle Hippolyte Taine
- l'installation d'une chaufferie biomasse au centre nautique Babylone
- la mise en place d'un tempero au GS Boris Vian

2. Création, transformation, rénovation des bâtiments scolaires:

- rénovation des étanchéités de la maternelle St-Exupéry
- rénovation des étanchéités du GS Chopin

Le montant prévisionnel des travaux est de 2 174 665 € HT, réparti comme suit:

- Les travaux de rénovation thermique: 1 441 331 € HT
- Les travaux de rénovation du bâtiment scolaire: 733 334 € HT

décidons

De solliciter, au taux maximum, le concours de l'Etat au titre de la DSIL 2024 pour chacun de ces projets.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 14 février 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-201172A-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 16 février 2024

